

**Séance du  
Conseil du  
5 février 2024**

Séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Antoine-de l'Isle-aux-Grues tenue le lundi 5 février 2024 à 19 heures à laquelle sont présents, M. Frédéric Poulin, maire, les conseillers, MM. Yvon Roy, Luc Vézina et Michel Rousseau et la conseillère, M<sup>me</sup> Edith Rousseau. M<sup>me</sup> Virginie Gagnon, Directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

Absence motivée : M. Martin Papineau

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal du mois de janvier 2024;
5. Présentation et ratification des comptes payés depuis la dernière réunion;
6. Conseil municipal – dépôt de document ;
7. Avis de vacance ;
8. Dépliant Touristique
9. ClicSÉQR
10. Avis de motion – Règlement de citation
11. Appui Projet Novateur
12. Correspondances;
  - Magasin de l'Isle – Coffre-fort
  - Groupe citoyen - Concertation de la population
13. Varia;
  - Dépôt document Rencontre Comité Touristique
14. Période de questions écrites et verbales;
15. Levée de la séance.

- **Ouverture de la séance**

M. le maire, Frédéric Poulin, procède à l'ouverture de la séance.

**2. Vérification des présences**

**Sont présents :** M. le maire, Frédéric Poulin  
M<sup>me</sup> Édith Rousseau, siège #2  
M. Yvon Roy, siège #3  
M. Luc Vézina, siège #5  
M. Michel Rousseau, siège #6

**Sont absents :** M. Martin Papineau, siège #4

<b>2024-02-01</b>	<b>2007-12-01-ss 3. Adoption de l'ordre du jour</b>
Adoption de l'ordre du jour	Il est proposé par le conseiller Luc Vézina, appuyé par le conseiller Michel Rousseau, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.
<b>2024-02-02</b>	<b>4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2024</b>
Adoption du procès-verbal du 15 janvier 2024	Il est proposé par la conseillère Édith Rousseau, appuyé par le conseiller Michel Rousseau et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2024, après avoir été lu par chacun des conseillers, soit accepté tel que rédigé. Le Conseil accepte une dispense de lecture.
<b>2024-02-03</b>	<b>5. Présentation et ratification des comptes payés depuis la dernière réunion</b>
Ratification des comptes	Il est proposé par le conseiller Luc Vézina, appuyé par le conseiller Michel Rousseau et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le Conseil ratifie les comptes payés depuis la dernière réunion, du chèque numéro 3424 au numéro 3426 et les paiements en ligne pour la somme de 60 980.49\$
Dépôt de document	<b>6. Conseil municipal – dépôt de document</b>
	Le conseil municipal prend acte de la démission de M.Simon Nadeau conseiller 1, le 31 janvier dernier M. Nadeau a fait parvenir une lettre informant M. Poulin, de sa décision. La greffière-trésorière dépose ce document.
Avis de vacance	<b>7. Avis de vacance</b>
	Le maire M. Frédéric Poulin, avise la population d'une vacance au sein du conseil municipal, à la suite de la démission de M. Simon Nadeau.
<b>2024-02-04</b>	<b>8. Dépliant Touristique</b>
Dépliant touristique	<p><b>CONSIDÉRANT QUE</b> la municipalité a demandé une soumission pour l'impression des dépliants à Base 132 ;</p> <p><b>CONSIDÉRANT QUE</b> le coût varie selon la quantité commandée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 1 785 \$ pour 8 000 dépliants</li> <li>○ 2 119 \$ pour 10 000 dépliants</li> </ul> <p><b>CONSIDÉRANT QUE</b> ce dépliant se veut un outil de travail pour tous les intervenants touristiques ;</p> <p><b>EN CONSÉQUENCE</b></p> <p><b>IL EST PROPOSÉ PAR Édith Rousseau</b></p> <p><b>APPUYÉ PAR Michel Rousseau</b></p>

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues commande à la compagnie Base 132, 8 000 dépliant touristiques pour un montant de 1 785 \$, les taxes applicables non-incluses.

2024-02-05

**9. ClicSÉQR**

ClicSÉQR

**IL EST PROPOSÉ PAR Luc Vézina**

**APPUYÉ PAR Edith Rousseau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** M<sup>me</sup> Virginie Gagnon soit autorisée

- à inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQR – Entreprises;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- à remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

En conséquence, les administrateurs de la société apposent leur signature relativement à la résolution mentionnée ci-dessus

Règlement de citation

**10. Avis de motion – Règlement de citation**

**AVIS DE MOTION**

---

**ANNONÇANT LA CITATION DE « L'ÉGLISE SAINT-ANTOINE » À TITRE D'IMMEUBLE PATRIMONIAL**

---

Je soussignée, Édith Rousseau, conseillère municipale, donne avis par la présente qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance de ce conseil, un

règlement visant à citer « L'église Saint-Antoine » à titre d'immeuble patrimonial.

2024-02-06

Appui projet novateur

## 11. Appui Projet Novateur

**CONSIDÉRANT QUE** l'industrie touristique et un des moteurs économiques importants de L'Isle ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'accès à l'Isle-aux-Grues en voiture est restreint par le nombre de véhicule pouvant entrer sur le traversier ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'accès à l'Isle pour les piétons n'est pas limité

**CONSIDÉRANT QUE** l'entrepreneur M. Éric Gervais-Despres et M<sup>me</sup> Michelle Reorizo-Casano, propriétaire de "Les Maisons Du Grand Héron" ont déjà fait l'acquisition d'une flotte de 12 vélos électriques, il y a deux ans et que la demande est présente ;

**CONSIDÉRANT QUE** les propriétaires "Des Maisons Du Grand Héron" veulent bonifier leurs offres et rejoindre le plus de visiteurs possibles en offrant la possibilité de visiter l'Isle avec des véhicules à basse vitesse pouvant circuler sur le chemin public de l'Isle ;

**CONSIDÉRANT QUE** les propriétaires ont déjà fait une soumission chez un manufacturier qui correspond à tous les critères pour les véhicules à basse vitesse dicté par la SAAQ, mais que celle-ci n'autorise pas le modèle choisi puisqu'ils ne font pas partie de la liste des 4 véhicules basse vitesse préétablie par la SAAQ ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'offre de service bénéficiera à tous les intervenants touristiques de l'Isle et rendra la visite de l'Isle-aux-Grues unique ;

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR Édith Rousseau**

**APPUYÉ PAR Luc Vézina**

**ET RESOLU A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS PRESENTS**

D'APPUYER M. Éric Gervais-Despres et Mme Michelle Reorizo-Casano dans leur démarche pour l'obtention du certificat de conformité.

Correspondance

## 12. Correspondances

- Magasin de l'Isle – Coffre-fort
- Groupe citoyen - Concertation de la population

Varia

**13. Varia**

- Dépôt document rencontre Comité Touristique

M. Rousseau résume la réunion

Période de questions

**14. Période de questions générales écrites et verbales**

M. le maire demande à Mesdames Virginie Gagnon et Edith Rousseau si des questions écrites ou verbales ont été acheminées au Conseil. M<sup>me</sup> Rousseau répond que oui.

**2024-02-07**  
Levée de la séance

**15. Levée de la séance**

Il est proposé par le conseiller Luc Vézina, appuyé par le conseiller Yvon Roy que la séance soit levée à 19 heures 15.

Virginie Gagnon  
Directrice générale et greffière-trésorière

Frédéric Poulin  
Maire



